



APICy

Association des Piétons et
Cyclistes du Pays de Gex



Observations et demandes de l'Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex (APICy) concernant l'enquête publique sur l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Ferney-Genève Innovation portant sur le projet de construction d'un ensemble commercial, culturel et de loisirs dans le secteur « La Poterie »

Ornex, le 24 mars 2020

Sur la procédure d'enquête publique

Le dossier concernant cette consultation pouvait être consulté du mardi 25 février 2020 à 9h au mercredi 25 mars 2020 à 17h. Hors en raison de l'épisode de Covid-19, la population française a été confinée à partir de mardi 17 mars. La consultation du dossier n'a donc plus été possible à partir de cette date. Nous demandons donc le report de cette consultation.

Sur les aménagements prévus et leur justification

Le projet de centre commercial de la Poterie semble énorme et on peut se demander quelle est sa justification réelle et sa pertinence dans un contexte où les centres commerciaux existants ou prévus (Open, extension Val Thoiry) sont déjà légion. L'échec commercial de l'espace Candide devrait interroger sur la démesure du projet présenté ici.

Le dimensionnement du nombre de places de stationnement, qui a été revu à la hausse de 300 places (1300 initialement, 1600 maintenant) pose question. Les chapitres 3.4.2 à 3.4.5 de l'étude d'impact n'expliquent pas comment le chiffre de 1600 places a été obtenu, et pourquoi il a évolué par rapport à la première version du projet.

Les calculs de génération de trafic automobiles et de fonctionnement des carrefours sont basés sur des hypothèses qui « considèrent une diminution de la part de la voiture au profit des autres modes de transport, du fait : du développement des modes actifs...et du développement de l'offre en transports en commun..» (actualisation étude impact p:492).

Cependant, le document ne donne pas les hypothèses, ce qui est problématique et peut remettre en question les calculs présentés.

Le document mentionne à plusieurs reprises que le projet va inciter à un report modal vers la mobilité douce. Il est vrai qu'il créera des aménagements cyclables qui manquent cruellement actuellement, mais dans le même temps, il créera un formidable aspirateur à voitures avec ses 1600 places de stationnement.

Ce n'est qu'incidemment qu'on apprend au chapitre 3.4.5.2 qu'actuellement la zone de la Poterie dispose de 1150 places de stationnement voitures, et qu'après le projet, il y en aura 2400, soit plus du double.

Il semble donc particulièrement osé d'affirmer que ce projet aura pour effet de favoriser la mobilité douce !

Sur les surfaces de stationnement vélo prévues

Les surfaces de stationnement vélos prévues sont calculées dans la note «PC00116019J0005_PC50_AN3_Dossier_cycles_non_motorises.pdf». Cependant, cette note utilise des surfaces de référence qui sont différentes (et inférieures) à celle mentionnées dans l'étude d'impact révisée. En effet, les surfaces indiquées dans la révision de l'étude d'impact sont : (tableau p : 26) :

Tableau 1 : Evolution des surfaces utiles du projet de centre commercial et culturel entre 2017 et aujourd'hui

	<i>Étude d'impact 2017</i>	<i>Projet actuel</i>	<i>Écart</i>
<i>Commerces (m² utile)</i>	35 000	34571	-429
<i>Restauration (m² utile)</i>	1 500	4729	+3 229
<i>Cinémas (m² utile)</i>	3 500	3943	+443
<i>Industries culturelles (m² utile)</i>		3694	+3 694
TOTAL (m² utile)	40 000	46 937	+6 937
Parking	1 300	1 600	+300

tandis que la note de calcul des surfaces des stationnements vélo prends en compte des surfaces plus faibles :

CALCUL SURFACES EXIGIBLES - PLU

Rubrique	Règles stationnement cycles non-motorisés			
	Règle de calcul	Assiette	m ² de rangement vélo	Conversion 1,5 m ² = 1 vélo
Bureaux et services publics ouverts au public				
Centre des congrès (Équipements culturels)	1 m ² / 100 m ² de SDP	7 200 m ²	73 m ²	49 vélos
Restauration / cafés	1 m ² / 100 m ² SDP	4 340 m ²	44 m ²	30 vélos
Commerce de détail	1,5 m ² / 100 m ² SDP	33 337 m ²	501 m ²	334 vélos
TOTAL			618 m²	équiv. 412 vélos

Si on recalculé les surfaces de stationnement vélo avec les surfaces remises à jour indiquées dans l'étude d'impact, on obtient les résultats suivants :

	Surface	Règle de calcul	Surface de stationnement vélo
Commerces (m2 utiles)	34571	1,5m2/100m2	519
Restauration (m2 utiles)	4729	1m2/100m2	47
Cinéma et culture (m2 utiles)	7637	1m2/100m2	76
	Total		642

Nous demandons donc la correction de la note pour prendre en compte les surfaces indiquées dans l'étude d'impact, et que le projet prévoit bien une surface de 642 m2 pour le stationnement des vélos.

Sur la qualité et l'implantation des stationnements vélo

Nous n'avons trouvé mention des stationnements vélos qu'à un seul endroit dans l'actualisation de l'étude d'impact, page 504. Il est écrit : «*Inciter à la pratique du vélo via la réalisation d'un maillage cyclable ne suffit pas. La réalisation de parcs de stationnement vélos est fondamentale. C'est pourquoi, le projet prévoit des stationnements pour vélos sécurisés et visibles, implantés aux abords des équipements publics et des diverses centralités urbaines*».

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette phrase. Cependant, nous souhaiterions que ceci soit traduit concrètement par une charte du stationnement dans le projet. Au minimum, les stationnements implantés devront respecter le code de la construction et de l'habitation, c'est-à-dire que « **les stationnements vélos doivent comporter un système de fermeture sécurisé et des dispositifs fixes permettant de stabiliser et d'attacher les vélos par le cadre et au moins une roue** ». L'expérience nous a montré que cette exigence n'est quasiment jamais respectée dans les projets réalisés à Ferney-Voltaire (le seul bon exemple que nous connaissons est celui de l'Espace Candide). Nous souhaiterions que le projet prévoit un plan d'implantation des stationnements vélos (idéalement à proximité immédiate des entrées du bâtiment et dans un lieu de passage visible) et que les stationnements extérieurs soient couverts.

En conclusion, APiCy salue le maillage cyclable prévu dans ce projet, en particulier la liaison entre la douane du tunnel sous l'aéroport et l'entrée de la ville, attendu depuis plus d'une décennie. Par contre, nous questionnons le nombre très élevé de stationnements automobiles prévus. Nous demandons que les surfaces de stationnement pour vélo soient corrigées pour être mise en conformité avec les surfaces commerciales prévues. Nous demandons qu'une charte pour le stationnement vélo soit établie, ainsi qu'un plan d'implantation des stationnements vélo.

En vous remerciant de bien vouloir prendre nos remarques en considération, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

P. Quaglia, président

Association des Piétons et Cyclistes du Pays de Gex

